

Monsieur Claude Wiseler Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 11 décembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement de la Chambre des Députés, nous, soussignés, membres du groupe parlementaire du LSAP demandons qu'un vote séparé soit organisé pour les articles suivants du projet de loi n°8414:

- Article 2
- Article 3
- Article 12
- Article 19
- Article 20

Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'examen approfondi du projet de loi, afin de permettre une décision distincte sur ces articles spécifiques, compte tenu de leur portée et des implications qu'ils soulèvent.

DUC 4 TEN

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Signatures:

Taina B.

LENER

Groupe parlementaire du LSAP 34, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg Tél: (+352) 22 59 14-1 Fax: (+352) 22 59 14-82 lsap@chd.lu

lsap.lu

#ZESUMMEN

